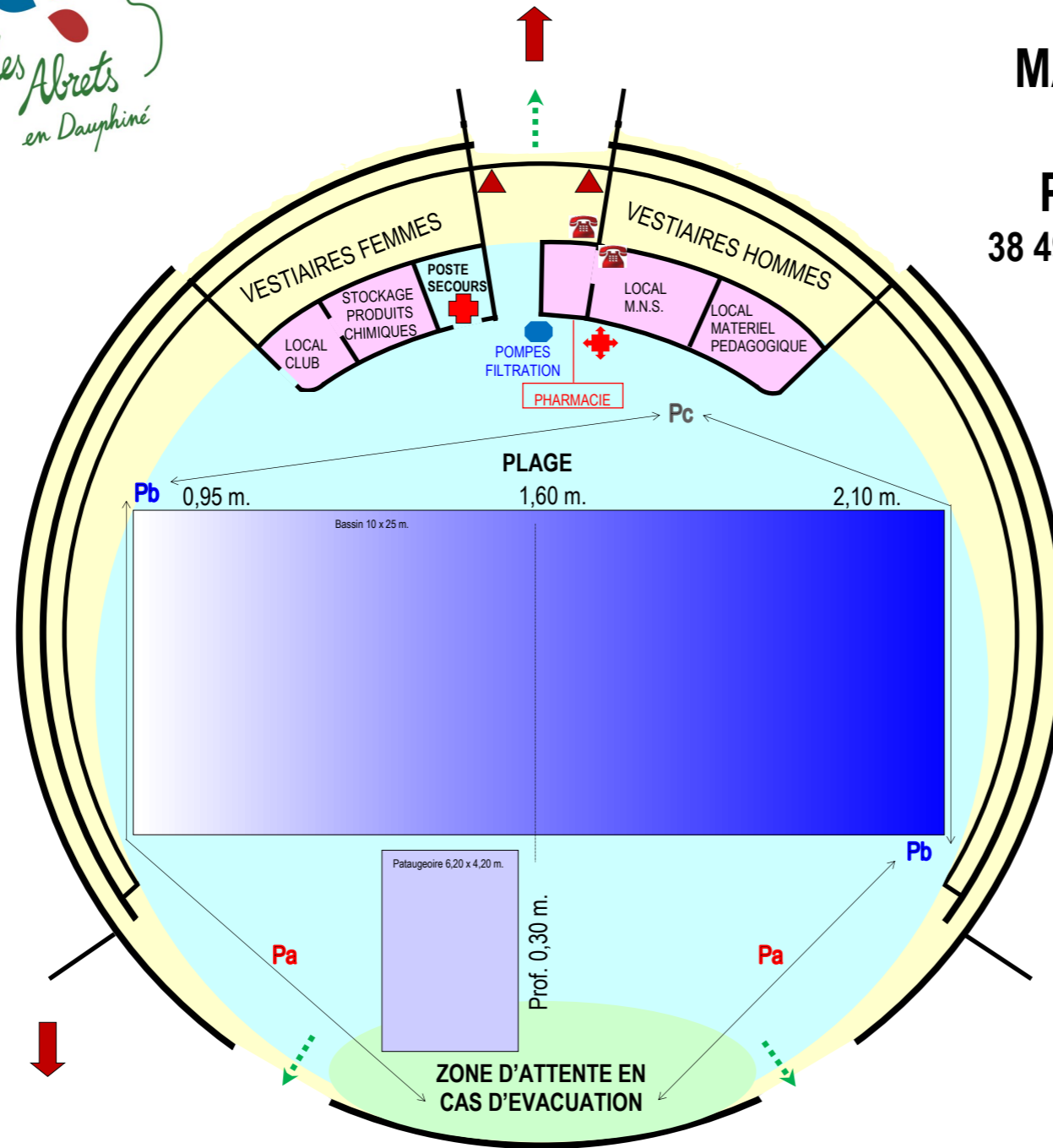




Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

MAIRIE LES ABRETS EN DAUPHINE Piscine Municipale 38 490 Les Abrets en Dauphiné



I. Identification du matériel de secours disponible

1. Matériel de sauvetage: perches autour du bassin
2. Matériel de secourisme comprenant notamment:
 - 1 brancard
 - 1 couverture métallisée
 - 1 collier cervical (adulte - enfant)
 - 1 aspirateur de mucosité avec sondes adaptées
 - 1 nécessaire de premier secours

3. Matériel de réanimation
 - 1 bouteille d'oxygène de 1000 litres avec manomètre de débitre
 - 1 DSA
 - 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation
 - Fiches bilan victime

4. Matériel d'incendie
 - ▲ Extincteur
 - Arrêt d'urgence
 - ✚ Alarme manuelle
 - ☎ Téléphone pompiers

Identification des moyens de communication

A- Communication interne

- Sifflet
- Appareil de sonorisation

B- Moyens de liaison avec les services publics

SAMU 15 - Sapeurs pompiers 18 : téléphone urbain (installation téléphonique de l'établissement)

LÉGENDE

- ➔ Accès secours extérieur
- ➔ Issue de secours
- ✚ Infirmier
- ✚ Poste de secours
- ☎ Téléphone direct secours

- Aires d'évolution du public
- Zones privées
- Zones de surveillance
- Alerte extérieure

Mairie Les Abrets en Dauphiné
N° Plan 16 - 06 - 16

II. Fonctionnement général de l'établissement

1. Période d'ouverture de l'établissement: Ouverture permanente
2. Horaires et jours d'ouverture au public: Voir le planning affiché dans le hall d'entrée
3. Possibilité de nocturnes pendant la saison estivale
3. Fréquentation: Fréquentation maximale instantanée choisie par le maître d'ouvrage en référence au décret n° 81.324 du 1981 (article 8), et du Code de la Construction et de l'Habilitation (article R123.4): 200

Nombre d'entrées pour l'année: 75 000

Moments prévisibles de forte fréquentation: 16h30-19h30 hiver / 14h00-20h00 été

Fréquentation maximale hivernale journalière: 300
Fréquentation maximale saisonnière journalière: 200

IV. Organisation interne en cas d'accident

1. Alerte au sein de l'établissement :
Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : le M.N.S sifflet et appel verbal de la caissière par témoin ou surveillant, utilisation d'appareil sonorisation

PROCESSUS D'INTERVENTION

Lorsque l'accident survient, le premier témoin donne l'alerte.

- Le M.N.S.**
1. Se charge de sortir le blessé de l'eau
 - établit un diagnostic rapide
 - indique quel secours alerter
 - commence les premiers soins

- Le ou les autres INTERVENANTS**
2. Amènent la valise de réanimation
 3. Téléphonent
 - soit au 18 en demandant les pompiers et un médecin pour l'autorisation de transport
 - soit au 15 au S.A.M.U.
- Suivant la consigne du M.N.S.
Font alors évacuer le bassin (pour éviter le sur-accident) et maintiennent les baigneurs à distance
- S.A.M.U. 38 TEL : 15**

En appelant le S.A.M.U. fournir les réponses aux 6 questions suivantes :

- Le blessé, le malade
- répond-il aux questions ?
 - peut-il bouger de partout ?
 - a-t'il du mal à respirer ?
 - a-t'il un pouls au poignet ?
 - a-t'il une lésion évidente ?
 - est-il en train de s'affaiblir ?
4. Reviennent seconder le M.N.S. (réchauffer le blessé, amener le brancard et les couvertures...)
 5. Relèvent, si possible, l'identité de la victime et interrogent les témoins en vue du rapport d'accident
 6. Préviennent la mairie une fois le blessé évacué.

2. Alerte des secours extérieurs
SAPEURS POMPIERS 18 GENDARMERIE 17
SAMU 15 POLICE MUNICIPALE 04.76.32.28.42

Personnel désigné pour déclencher l'alerte
VOIR PLAN INTERVENTION ACCIDENT
 Accueil des secours extérieurs :
 Accès direct, voir plan
 Alarme incendie / chimique
 - le personnel de la piscine fait évacuer les utilisateurs sur la zone d'attente et les dirigent vers les issues de secours
 - il attaque l'incendie avec les moyens appropriés
 - il appelle les POMPIERS : 18

III. Organisation de la surveillance et de la sécurité

1. Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public:
 - En période d'ouverture permanente: 1 M.N.S.
 - En période d'ouverture saisonnière: 2 M.N.S. en fonction des jours de repos
2. Pataugeoire
3. Poste:
 - Pa : Surveillance mobile
 - Pb : Bord du bassin Pc: Bureau
4. Zone de surveillance: voir plan Plage autour du bassin
Zone d'attente en cas d'évacuation: voir plan
- 5 Autre personnel présent dans l'établissement: une caissière responsable de l'accueil et responsable de la surveillance des vestiaires
6. Exercices d'alarme, périodicité: exercices alarmes et simulations accidents: une fois par trimestre